



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement non collectif

CDC COEUR DE CHARENTE

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Estimation de la population desservie	2
2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	3
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Les Recettes du service	4
3. Activités du service	5
4. Indicateurs de performance	6
4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	6
4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	6
Annexe 1. Bilan d'activités par commune	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CDC COEUR DE CHARENTE (Communauté de communes)
- **Communes desservies** : AIGRE, AMBÉRAC, ANAIS, AUNAC-SUR-CHARENTE, AUSSAC-VADALLE, BARBEZIÈRES, BESSÉ, CELLEFROUIN, CELLETES, LA CHAPELLE, CHARMÉ, CHENON, COULONGES, ÉBRÉON, FONTCLAIREAU, FONTENILLE, FOUQUEURE, LES GOURS, JUILLÉ, LICHÈRES, LIGNÉ, LONNES, LUPSAULT, LUXÉ, MAINE-DE-BOIXE, MANSLE, MONTIGNAC-CHARENTE, MOUTON, MOUTONNEAU, NANCLARS, ORADOUR, PUYRÉAUX, RANVILLE-BREUILLAUD, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, VAL-DE-BONNIEURE, SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, SAINT-FRAIGNE, SAINT-FRONT, SAINT-GROUX, LA TÂCHE, TOURRIERS, TUSSON, VALENCE, VARS, VENTOUSE, VERDILLE, VERVANT, VILLEJOUBERT, VILLOGNON, VOUHARTE, XAMBES

Le service est exploité en régie. Il assure les tâches suivantes: application du règlement du service, contrôle de bonne exécution installation nouvelle, contrôle de conception installation nouvelle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

1.2. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 15 172 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 22 629.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 67 % au 31/12/2020 (1 % au 31/12/2019).

Le service public d'assainissement non collectif couvre un parc d'environ 7991 installations.

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Variation
Tarif du contrôle des installations en € TTC	20,00	20,00	0
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	100,00	100,00	0
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	0,00	0,00	
Diagnostic dans le cadre des transactions immobilières		100,00	

2.2. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité
Montant des contrôles réalisés	160 131,00
Montant de travaux réalisés	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00
Total	160 131,00

3. Activités du service

Prestation	2019	2020	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	63	64	2%
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	72	44	-39%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	566	207	-63%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	203	182	-10%
Avis sur certificat d'urbanisme	85	83	-2%

Vous trouverez le détail des activités du service par commune en Annexe 1

4. Indicateurs de performance

4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Nombre de points max.	Points obtenus
Partie A		100	100
VP. 168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
VP. 169	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
VP. 170	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
VP. 171	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
Partie B		40	0
VP. 172	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
VP. 173	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	0
VP. 177	Le service assure le traitement des matières de vidange	10	0

Pour 2020, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 (100 en 2019).

4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

AR Prefecture

016-200072023-20211216-20211216_07_B-DE

Reçu le 20/12/2021

Publié le 20/12/2021

	2019	2020	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	1478	1349	
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3154	4960	
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	4632	6309	36,20%
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	7731	7745	0,18%
Taux de conformité [%]	59,91%	81,46%	

Annexe 1. Bilan d'activités par commune

	Bilan Activités SPANC 2020				
	Diagnostic	Diagnostic vente	Contrôle travaux -pc/rehab	Conception pc/rehab	CU
AIGRE	33	6	2	2	5
AMBERAC	0	1	0	0	2
ANAI	0	1	2	3	0
AUNAC SUR CHARENTE	1	4	0	0	1
AUSSAC VADALLE	0	7	4	4	6
BARBEZIERES	0	0	3	1	1
BESSE	1	3	0	0	0
CELLEFROUIN	4	6	0	1	3
CELLETES	1	6	2	0	5
CHARME	53	12	2	1	0
CHENON	0	2	0	0	0
COULONGES	0	0	0	0	0
EBREON	3	1	1	0	0
FONTCLAIREAU	4	4	1	1	5
FONTENILLE	1	2	0	3	2
FOUQUEURE	6	5	1	4	0
JUILLE	0	7	0	3	1
LA CHAPELLE	0	5	2	1	4
LA TACHE	1	0	1	0	2
LES GOURS	0	2	0	0	1
LICHERES	1	1	0	1	0
LIGNE	2	2	0	1	0
LONNES	0	2	0	1	1
LUPSAULT	0	1	2	0	0
LUXE	11	6	1	1	1
MAINE DE BOIXE	0	7	1	0	5
MANSLE	0	4	0	1	0
MONTIGNAC	0	1	1	1	0
MONTON	0	1	1	1	2
MOUTONNEAU	0	2	0	0	0
NANCLARS	0	0	0	0	1
ORADOUR	0	1	1	1	0
PUYREAUX	0	4	0	1	5
RANVILLE-BREUILLAUD	0	1	2	0	0
SAINT AMANT DE BOIXE	0	4	0	1	0
SAINT CIERS SUR BONNIEURE	3	2	0	1	5
SAINT FRAIGNE	76	8	0	7	1
SAINT FRONT	0	6	0	1	0
SAINT GROUX	0	0	0	1	2
TOURRIERS	0	2	1	1	3
TUSSON	0	7	0	0	0
VAL DE BONNIEURE	3	8	4	1	10
VALENCE	0	2	0	3	0
VARS	1	12	4	4	2
VENTOUSE	0	5	0	0	0
VERDILLE	1	3	0	1	0
VERVANT	0	4	0	0	0
VILLEJOUBERT	0	7	3	7	6
VILLOGNON	0	1	0	2	1
VOUHARTE		3	1	1	0
XAMBES	1	1	1	0	0
TOTAL	207	182	44	64	83
	389				

AR Prefecture

016-200072023-20211216-20211216_07_B-DE

Reçu le 20/12/2021

Publié le 20/12/2021

	Unité	2019	2020
Indicateurs clés			
Taux de couverture de l'ANC			
Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service (VP.181)	hab.	22 629	22 629
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service d'ANC (D.301)	hab.	15 172	15 172
Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations (VP.305)	Oui/non	oui	oui
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - A SAISIR	0-140 pts	100	100
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - Calcul de vérification	0-140 pts	100	100
Partie A			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	Oui/non	oui	oui
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	Oui/non	oui	oui
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	Oui/non	oui	oui
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (VP.171)	Oui/non	oui	oui
Partie B			
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP.172)	Oui/non	non	non
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP.173)	Oui/non	non	non
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP.174)	Oui/non	non	non
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P.301.3) - A SAISIR	%	60%	81%
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - Calcul de vérification	%	60%	81%
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167)	Unité	7 731	7 745
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166)	Unité	1 478	1 349
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267)	Unité	3 154	4 960
Financier			
Tarifs			
Tarif du contrôle de l'ANC (DC.196)	€	20,00	20,00
Tarif TTC de l'examen préalable de la conception (complémentaire) (DC.325)	€	100,00	100,00
Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux (complémentaire) (DC.326)	€	0	0
Budget global du service - Collectivité + Exploitant(s)			
Montant des recettes provenant des contrôles (DC.197)	€	165 287,00	160 130,52
Montant financier des travaux réalisés (DC.198)	€	0	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire) (DC.327)	€	0	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire) (DC.328)	€	0	0,00
Abonnement par le budget général (complémentaire) (DC.329)	€	0	0,00
Assujettissement à la TVA (complémentaire) (DC.330)	Oui/non	non	non
Dont budget Exploitant(s)			
Montant des recettes provenant des contrôles	€		
Montant financier des travaux réalisés	€		
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire)	€		
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire)	€		
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) - Calculs de vérification			
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (complémentaire) (DC.320)	Unité	460	243
Par taille en EH		8 204	8 003
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées (DC.307)	Unité	7 731	7 745
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC.308)	Unité	15	15
Par type (individuel/regroupé)		475	258
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC.309)	Unité	15	15
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements (DC.310)	Unité		
Par filière de traitement		8 267	7 988
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place (DC.311)	Unité	1 741	1 749
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué (DC.312)	Unité	2 863	2 915
Nombre d'installations agréées contrôlées (DC.313)	Unité	274	294
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes) (DC.314)	Unité	2 929	2 787
Par mode d'évacuation des eaux		8 267	7 988
Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol (complémentaire) (DC.316)	Unité	5 895	5 794
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (complémentaire) (DC.317)	Unité	682	637
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration (complémentaire) (DC.318)	Unité	6	6
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation (complémentaire - calculé) (DC.319)	Unité	1 224	1 308
Parc			
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (DC.306)	Unité	8 007	7 991
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire) (DC.332)	Unité	63	64
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches (complémentaire) (DC.315)	Unité	7	8
Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N (complémentaire) (VP.303)	Unité	0	0
Parc existant			
Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (complémentaire) (DC.321)	Unité	1 208	1 193
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire) (VP.334)	Unité	769	389
Parc neuf/réhabilité			
Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (complémentaire - calculé) (DC.322)	Unité	9	9
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N (complémentaire) (DC.331)	Unité	0	0
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire) (DC.333)	Unité	72	44
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées (complémentaire) (DC.342)	Unité	0	0
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle (complémentaire) (DC.343)	Unité	0	0
Nombre d'opérations neuves dans l'année N (complémentaire) (DC.341)	Unité	0	0
Niveau de service			
Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire) (VP.301)	Oui/non	non	non
Fréquence (en années) du contrôle périodique (complémentaire) (VP.323)	an(s)	10	10
Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire) (VP.324)	Oui/non	non	non
Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire) (VP.335)	Oui/non	oui	oui
Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire) (VP.336)	Oui/non	oui	oui
Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire) (VP.337)	Oui/non	oui	oui
Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N) (complémentaire) (VP.338)	Oui/non	oui	oui
Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire) (VP.339)	Oui/non	oui	oui
Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire) (VP.340)	Oui/non	oui	oui
Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N) (complémentaire) (VP.302)	Oui/non	non	non